# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

**ÉDITION de la STATION de BORDEAUX** (Tél. 92-26-94)
(GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, BASSES-PYRÉNÉES, CHARENTE, CHARENTE-MARITIME)
*Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Chemin d'Artigues, CENON (Gironde)*
C. C. P. : BORDEAUX 6707-65

**ABONNEMENT ANNUEL**
**12 NF**



Supplément N° 2 au Bulletin Technique N° I0 de Juillet I96I

AVERTISSEMENTS

## VIGNE

Mildiou : En raison de l'évolution rapide de la végétation et des risques d'orages, il serait utile d'effectuer un traitement contre le Mildiou dès réception de cette note.

Black-Rot : Le traitement conseillé ci-dessus préviendra également les attaques de Black-Rot. Comme nous le redoutions, des atteintes sur grappes commencent à se manifester. Un poudrage avec une spécialité cuprique, Organo cuprique ou Organique pourra compléter l'action de la pulvérisation dans la protection des grappes.

## ARBRES FRUITIERS

Tordeuse orientale du Pêcher : L'évolution de la Tordeuse orientale a été très faible cette année. Depuis plusieurs jours cependant, on observe des pousses minées ainsi que quelques attaques sur fruits.

Pour éviter l'extension des dégâts un insecticide devrait être appliqué dès à présent dans les pépinières ainsi que sur les variétés de Pêches dont la récolte n'aura pas lieu avant la fin du mois de juillet.

x

x x

N O T E : La législation interdit l'emploi des spécialités à base de D.D.T. ou de Parathion dans les I5 jours qui précèdent la récolte des fruits.

Bordeaux, le II juillet I96I

Le Contrôleur
chargé des Avertissements
C. ROUSSEL

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux
J. BRUNETEAU

P26

.../...

## TABAC

Le SERVICE D'EXPLOITATION INDUSTRIELLE DES TABACS (Direction de LA REOLE)

communique :

PLANTEURS, ne perdez pas de vue que la cueillette reste un des principaux moyens de protection contre les pertes que peut provoquer le Mildiou apparaissant en cours de végétation.

D'après les derniers comptes-rendus hebdomadaires fournis par les Agents du Service, les atteintes de mildiou sur plantations deviennent de plus en plus importantes en nombre et en superficie et celà malgré le retour au beau temps persistant, chaud et ensoleillé, avec des températures diurnes relativement élevées mais malheureusement des nuits froides (II à I2°) avec dans certaines régions de vallées, des brumes ou brouillards.

Dans les notices " vert clair " traitant des plantations il est conseillé notamment au paragraphe 8 des prescriptions culturales : " Afin d'aérer au maximum les plantations, il est spécialement recommandé de procéder à la cueillette anticipée des trois ou quatre feuilles basses dès l'apparition des premiers signes de maturité ".

Ces mêmes conseils vous ont été donnés et abondamment commentés au cours des 2ème réunions des groupes d'auto-défense; ils sont expressément reconduits à l'article I4 de l'arrêté préfectoral portant réglement spécial pour la lutte contre le mildiou, article ainsi conçu :

"Dès l'annonce du danger d'attaque de mildiou les traitements indiqués à l'article I0 seront poursuivis dans tout le département ou repris s'ils avaient été interrompus, à raison d'un traitement tous les cinq jours, à renouveler après une pluie."

"Les arrosages seront prohibés jusqu'à avis contraires des Directeurs à LA REOLE et à PERIGUEUX."

"Les feuilles atteintes seront enlevées assidûment et détruites si elles sont insuffisamment mûres. Dans le cas contraire, le planteur devra prendre toutes dispositions pour les mettre à la pente."

"Il est, en outre, particulièrement recommandé, dès apparition du mildiou dans un Secteur, de procéder à la cueillette partielle des feuilles basses même sur les plantations indemnes."

"Si le danger d'attaque du mildiou était annoncé lors de la maturité des feuilles médianes, il y aurait lieu de procéder sans délai à la récolte totale, même sur les plantations indemnes, sur avis écrit donné éventuellement par le Chef de Secteur."

"Les plantations très fortement atteintes sans possibilité de récolte, seront détruites sans délai, sur avis écrit donné par le Chef de Secteur et les débris seront immédiatement enfouis par un labour profond."

Or nous sommes en état d'alerte et il est de l'intérêt de tous de respecter scrupuleusement ces directives.

Planteurs, soyez disciplinés et conscients de vos responsabilités; l'avenir de vos exploitations et de la culture française tout entière, dépend de votre solidarité.

---

Imprimerie de la Station de BORDEAUX
Directeur-Gérant : L. BOUYX